

CENTRE DE SOPHROLOGIE DE GUADELOUPE



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

LIVRET DU STAGIAIRE

Centre de Sophrologie de Guadeloupe

Association Loi 1901 N° SIRET:33459543600018 CODE APE 8559A
5. bd 10 Mai 1981 Boisripeaux 97139 Abymes GUADELOUPE
Tél. : **0590.20.51.57** - Fax : **0590.20.81.77** e-mail : amariepv@orange.fr
www.sophrologie-antilles.com



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 1. Qui sommes-nous ? page 3
- 2. Nos actions page 4
 - Au plan social et pédagogique
 - Au plan de la formation
- 3. Priorités de la formation..... page 5

II. PUBLIC CONCERNÉ

- 1. Pourquoi une formation en sophrologie ?..... page 6
- 2. Quels documents l'organisme doit-il remettre au stagiaire ?..... page 7
- 3. Quel est le statut durant la formation ?..... page 8
- 4. Quelles sont les obligations ?..... page 8
- 5. Quelle est la protection sociale ?..... page 9
- 6. Comment bénéficier d'une rémunération ?..... page 9
- 7. Comment financer la formation ?..... page 10
- 8. Adresses utiles..... page 11
- 9. Infos pratiques page 12

III. ANNEXES page 13



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Qui sommes-nous ?

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe existe depuis Octobre 1985 comme Association sous la Loi de 1901.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000497458/>

Nous proposons
différentes actions sur
les différents champs
d'application de la
sophrologie:

Selon les demandes

1. Au plan social et
pédagogique

2. Au plan de la formation



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

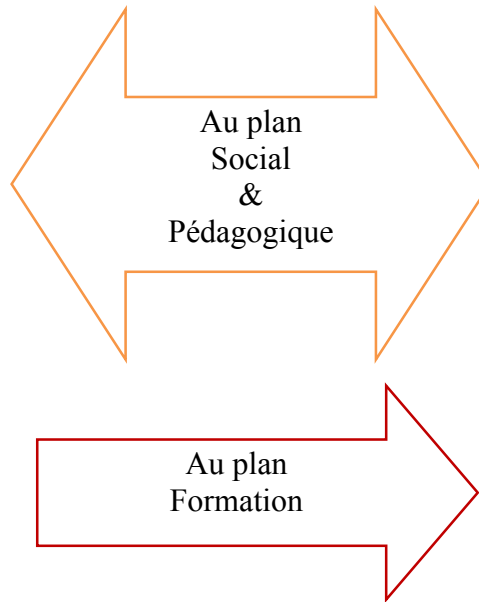
Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

2. Nos actions

- ⇒ **Dans le milieu scolaire** : pour les préparations aux examens et concours.
- ⇒ **Dans le milieu sportif** : pour la préparation aux compétitions sportives.
- ⇒ **Dans le milieu de l'entreprise** : pour la gestion du stress et des émotions.
- ⇒ **Dans le milieu carcéral** : Sophrologie pour les détenus (avant, après jugement et préparation à la sortie)
- ⇒ **Dans le cadre hospitalier** : pour l'aide au sevrage (addictions).
- ⇒ **Conférences** sur le « Bien Être et la Santé ».



- ⇒ **Formation au métier de sophrologue Caycedien** avec l'acquisition des compétences nécessaires : Accompagnement en tutorat et évaluations successives jusqu'au titre de Sophrologue.
- ⇒ **Formations dans le cadre de la professionnalisation** pour des mises en situation. Risques Psycho-sociaux, Séquelles post traumatiques, Accompagnement en soins palliatifs.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

3. Priorités de la formation

Ce livret s'adresse à l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle continue :

- Soit en **recherche d'emploi**
- Soit en **réinsertion**

Avec l'ensemble de ses partenaires, **l'État et Pôle Emploi**, la région recherche prioritairement la mise en place de formation à visée :

- ❖ **Orientation professionnelle**
- ❖ **Construction de projets**
- ❖ **Découverte métiers***

* Actions pré-qualifiantes préalables à une qualification, ou à un accès direct à l'emploi.



Notre souhait est que ce livret apporte à tous ceux qui suivront notre formation au Métier de Sophrologue Caycedien, des réponses à toutes les exigences d'un parcours réussi.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

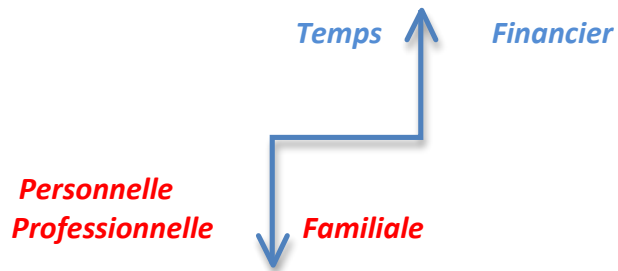
N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

II. PUBLIC CONCERNÉ

1. Pourquoi une formation en sophrologie ?

C'est pourquoi, il est important de vous interroger* :

CETTE FORMATION REPRÉSENTE UN INVESTISSEMENT



AURA DES RÉPERCUSSIONS SUR VOTRE VIE

- ⇒ **Est-ce le bon moment ?**
- ⇒ La formation proposée est-elle adaptée à votre motivation de recherche d'emploi ou de réinsertion ?
- ⇒ **Quels sont vos compétences et acquis, vos points forts, vos points faibles ?**
- ⇒ Votre niveau scolaire est-il en adéquation avec le niveau de la formation ?
- ⇒ **Quelle est votre protection sociale actuelle ?**
- ⇒ Quels sont les débouchés possibles dans les différents champs d'application de la sophrologie ?

*** Ce questionnement est important pour vérifier la cohérence de votre projet professionnel et les objectifs de la formation.**



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

2. Quels documents le Centre de Sophrologie de Guadeloupe doit-il vous remettre ?

Avant votre inscription définitive :

- Le règlement intérieur applicable aux stagiaires (Annexe A)
- Le programme de formation, les horaires (Annexe B – version D) – Plan de formation et Fiche de Présence disponibles sur demande (Doc Excel)
- Le nom des formateurs et leurs qualifications (Annexe C)
- La forme et les modalités de validation des acquis. (Annexe D)

Si vous financez vous-même votre formation, **un contrat de formation vous sera remis (à signer)** – (Annexe E – version C)

Ce contrat précisera : page 42

- Le contenu, la durée, le niveau de formation et l'effectif prévu en stage (article 2)
 - Le niveau de connaissances nécessaires (Article 3)
 - Les moyens de la formation :
 - Moyens pédagogiques et techniques mise en œuvre (article 5)
 - Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action via un contrôle des connaissances (article 6)
 - Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et sa validation (article 8)
 - Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation
 - Les conditions financières et les modalités de paiement (article 9)
- * Un délai de réflexion de 10 jours vous sera accordé à la signature du contrat pendant lequel vous devrez formuler, le cas échéant, votre désistement par lettre ou courriel (article 11).



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

3. Quel est le statut durant la formation ?

Vous êtes demandeur d'emploi

Selon vos droits à l'indemnisation ouverts et la nature de la formation : Vous changez de catégorie de demandeur d'emploi.

**Si votre projet de formation n'est pas validé par Pôle Emploi :
Vous êtes radié momentanément.**

L'entrée en stage vous donne le statut de stagiaire de la formation professionnelle dans le cadre des formations financées par l'Etat, le Conseil Régional ou Pôle Emploi.

4. Quelles sont les obligations ?

- Vous devez **respecter le règlement intérieur** remis par le Centre de Sophrologie de Guadeloupe.
- Vous êtes soumis à des **obligations de présence** en formation.

****Votre assiduité et votre implication seront les clés de la réussite de votre formation.***



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

5. Quelle est la protection sociale ?

Vous êtes en formation professionnelle, vous êtes couvert par un régime de Sécurité Sociale

- Vous restez affilié(e) au régime dont vous releviez avant votre début de formation.

- Si vous ne relevez d'aucun régime, vous pouvez en faire la demande à la sécurité sociale.*

* *Une protection sociale vous assure en cas de maladie, de maternité, d'invalidité, d'accident du travail ou de trajet, de décès, etc.*

6. Comment bénéficier d'une rémunération ?

- La rémunération versée aux demandeurs d'emploi indemnisés dans le cadre du régime conventionnel :

Pôle Emploi

- La rémunération versée aux demandeurs d'emploi non indemnisés dans le cadre du régime conventionnel :

Régime public : État, Conseil Régional

* *La rémunération sera régularisée en fonction du dernier état de présence en formation.*



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

7. Comment financer votre formation ?

**En principe les frais de formation sont à la charge du stagiaire.
Néanmoins, certaines formations destinées aux demandeurs d'emploi
bénéficient d'aides financières :**

- ⇒ L'aide à la formation financée par **Pôle Emploi** (formation validée et conventionnée).
- ⇒ L'aide à la formation dans le cadre des stages, financés par **l'Etat ou le Conseil Régional** (prise en charge totale ou partielle).
- ⇒ Formation éligible au **Compte Personnel de Formation (CPF)** pour les salariés et pour les demandeurs d'emploi en lien avec l'organisme paritaire.
(Site à consulter : www.moncompteformation.gouv.fr).

**Les frais de transport, de repas et d'hébergement peuvent aussi être pris en charge,
dans certaines conditions :**

1. Dans le cadre des actions de formation conventionnées par Pôle Emploi, une prise en charge des frais associés à la formation (transport, repas, hébergement) restant à la charge du stagiaire, est possible et négociable.
2. Dans le cadre du régime public (État ou Conseil Régional), si vous résidez à une certaine distance du lieu de votre formation, une indemnité forfaitaire de transport et/ou d'hébergement peut accompagner votre rémunération.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

8. Adresses utiles :

Conseil régional - Avenue Paul Lacavé, Basse-Terre 97100. **Tél: 0590 80 40 40**

<https://www.regionguadeloupe.fr>

Pôle Emploi Pôle Caraïbes - Les Abymes 97122. **Tél: 0590 85 50 08**

<https://www.pole-emploi.fr/region/guadeloupe>

CARIF-OREF - 26 Rue Félix Eboué, Basse-Terre 97100. **Tél: 0590 99 35 30**

<https://www.intercariforef.org>

Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – Rue des Archives Bisdary, Gourbeyre 97109

Basse-Terre Cedex. **Tél : 0590 80 50 50**

<https://www.aladom.fr>



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

9. Infos pratiques :

Accès facile au Centre de Sophrologie de Guadeloupe :

- Une ligne KARULIS à proximité
- Un parking gratuit
- Une salle avec mise à disposition de matériel comme cafetière, bouilloire, micro-ondes pour les pauses.
- Revues et ouvrages mis à disposition (à consulter sur place ou prêt possible, mais le noter).

Centre de Sophrologie de Guadeloupe :

Immeuble Betha VIII – Rue de la Céramique – ZA Petit Pérou – Les Abymes.

Intervenantes :

- Anne-Marie Pansiot-Villon : 06 90 76 28 24
- Marie-José Popotte : 06 90 63 82 26
- Nicole Selbonne : 06 90 19 13 10

Pour venir à la salle de formation, copiez le lien suivant dans la barre d'outils de Google :

<https://goo.gl/maps/zK3sUADtfJGjWUD7>

CENTRE DE SOPHROLOGIE DE GUADELOUPE



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

ANNEXES

Association Loi 1901 N° SIRET:33459543600018 CODE APE 8559A
5. bd 10 Mai 1981 Boisripeaux 97139 Abymes GUADELOUPE
Tél. : **0590.20.51.57** - Fax : **0590.20.81.77** e-mail : amariepv@orange.fr
www.sophrologie-antilles.com



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

ANNEXES

A. REGLEMENT INTERIEUR	page 15
B. PROGRAMME DE FORMATION (version D).....	page 21
C. NOM DES FORMATEURS ET LEURS QUALIFICATIONS (version D).....	page 43
D. LA FORME ET LES MODALITÉS DE VALIDATION DES ACQUIS.....	page 45
- Evaluation théorique (Questionnaire de théorie à la fin de chaque module – QCM)	
- Evaluation pratique (Phénodescription – Bilans – Mémoires)	
E. TAUX DE RÉSULTATS ET TAUX D’INSERTION PROFESSIONNELLE.....	page 50
F. CONTRAT DE FORMATION (version C).....	page 50



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

ANNEXE A : REGLEMENT INTERIEUR

1 – Préambule

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe est un organisme de formation professionnelle au métier de Sophrologue Caycedien.

La domiciliation administrative est située au 5 Bd 10 Mai 1981 Boisripeaux, 97139 Les Abymes.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L. 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du code du travail. Il s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par le Centre de Sophrologie de Guadeloupe et ce pour toute sa durée.

Elle est déclarée sous le numéro 01973148997 depuis le 28.05.2018, auprès du préfet de région de Guadeloupe.

Le présent règlement a vocation de préciser certaines dispositions d'entente entre tous les participants aux actions organisées par le Centre de Sophrologie de Guadeloupe, dans le but de parvenir aux meilleurs résultats possibles.

Définitions :

- ❖ Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe sera dénommé ci-après « organisme d'accompagnement et de formation ».
- ❖ Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe a pour mission de promouvoir, développer et enseigner la Sophrologie Caycedienne.

2 – Dispositions Générales

Article 1 : Objet

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code du Travail, et du respect de la Charte et du code déontologique de la Sophrologie Caycedienne, le présent règlement propre à notre activité a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la posture, discipline et comportement, notamment les dispositions de sanctions applicables aux contrevenant (salariés, acteurs, apprenants) et droits de ceux-ci en cas de sanction.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

3 - Champ d'application

- Domaine clinique
- Prophylaxie sociale
- Pédagogique
- Réinsertion

Article 2 – Professions concernées

- Les professions médicales et para médicales
- Les enseignants
- Les entraîneurs sportifs
- Les sociaux professionnels

Article 3 – Lieu de formation

La formation se fait au Centre de Sophrologie de Guadeloupe situé Immeuble Betha VIII – rue de la Céramique ZA Petit Pérou aux Abymes.

4 – Hygiène et Sécurité

Article 4 – Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de l'action.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Article 5 – Situation de handicap

Chaque participant doit communiquer le ou les handicaps auxquels il se trouve confronté afin que le Centre de Sophrologie de Guadeloupe puisse lui trouver la meilleure solution d'adaptation et s'assurer de sa sécurité.

Un livret d'accueil Handicap est remis sur demande.

Article 6 – Covid 19

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité et des mesures particulières liées aux maladies infectieuses (COVID 19), geste barrières, sens de circulation, distance entre les personnes, jauge du nombre de personnes par pièce, pratiques de désinfection, masques.

Article 7 – Consignes d'incendie

Les règles de sécurité et les consignes d'incendie ainsi que celles en cas de tremblement de terre et cyclones sont affichées sur le lieu de la formation.

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les participants. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur de l'action ou par le participant responsable IPRP de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

5 – Discipline

Article 8 - Il est formellement interdit aux stagiaires en formation ou en entraînement :

- D'introduire des boissons alcoolisées ou toutes autres substances illicites dans les locaux.
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.
- De manger dans les salles de cours.

Article 9 - Assiduité



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le Centre de Sophrologie de Guadeloupe. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant la formation

Article 10 - Absences, retard ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les stagiaires doivent avertir le Centre de Sophrologie de Guadeloupe et s'en justifier. Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle Emploi...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du Travail, le stagiaire (dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics) s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 11 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 12 - Comportement :

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité pour le bon déroulement des formations.

Article 13 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction du Centre de Sophrologie de Guadeloupe, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 14 – Enregistrement

Il est interdit d'effectuer des enregistrements audio et vidéo sans autorisation préalable ou avec respect de la confidentialité.

Article 15 - Formalisme attaché au suivi de la formation



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Le stagiaire est tenu de renseigner au fur et à mesure du déroulement de l'action :

- La feuille d'émargement
- Les documents liés à la validation des connaissances, à chacun des modules oralement et par écrit (phénodescriptions)
- Au contrôle des connaissances de la progression d'un stage à l'autre, (évaluation théorique et pratique).

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une **attestation de fin de formation** à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

6 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable du Centre de Sophrologie de Guadeloupe ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par la Directrice du Centre de Formation de Guadeloupe ou par son représentant
- Blâme
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise l'employeur du stagiaire et/ou le financeur du stage.

Article 16 : Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. *Article R6352-4.*



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Toutefois, lorsqu'un agissement considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, Article R6352-5 aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que la procédure à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et 6352-6, ait été observée.

Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou référent du Centre de Sophrologie de Guadeloupe. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire, sous forme d'une lettre remise contre récépissé. *Article R6352-6.*

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation de la sanction prise.

Article 17

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

ANNEXE B : PROGRAMME DE FORMATION (version D)



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

PLAN de FORMATION

A : PRÉSENTATION DU CURSUS : SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE :

1. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
2. FINALITÉ DE LA FORMATION
3. LES PERSONNES CONCERNÉES
4. CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

B : LES MODULES OBLIGATOIRES

17 modules/stages (dont 1 relatif aux entraînements)

Les cycles supérieurs : Cycle Radical et Cycle Existentiel pour obtenir le titre de Master Spécialiste en Sophrologie Caycedienne.

C : LES MODULES OPTIONNELS (en sus du cursus de la formation)

- ❖ Réactualisation en anatomie, physiologie etc.
- ❖ Sensibilisation à l'application de la sophrologie dans le champ de la gérontologie sociale : «*Le Bien Vieillir*».



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- ❖ Sensibilisation à la pratique de la sophrologie préventive et éducative avec les enfants et adolescents : Préparation aux examens et concours.
- ❖ Prévention des conduites addictives.
- ❖ Sensibilisation à la pratique de la sophrologie dans le champ de la protection ou de la reconstruction du lien social.
- ❖ Sensibilisation à l'application de la sophrologie dans le champ de la « parentalité ».
- ❖ Sensibilisation à l'application de la sophrologie dans le champ de l'hygiène de vie.
- ❖ Sensibilisation à l'application de la sophrologie dans le champ pénitentiaire.
- ❖ Apprendre à communiquer de façon non violente.

D : ÉVALUATION

- ❖ Une évaluation continue permet d'harmoniser les « savoirs acquis » dans chacun des modules.
- ❖ Une recherche est proposée en inter module et remise au module suivant.
- ❖ Un bilan est remis à la fin de la première année.
- ❖ Un mémoire-examen se présente à la fin du cursus de base.
- ❖ Un Tutorat est mis en place pour le suivi des stagiaires.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

L'École de Guadeloupe assure les pratiques en inter cours, apporte son concours aux recherches et propose les « nouveaux Sophrologues Caycediens » après travail en binôme et supervision.

A : PRÉSENTATION DU CURSUS : SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE

1. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

- ❖ Développer la créativité et la faculté d'adaptation du futur sophrologue Caycedien à la diversité des lieux d'exercice où il peut être amené à pratiquer.
- ❖ De renforcer ses capacités à créer avec les personnes dont il s'occupe, un véritable phénomène de rencontre, à être l'allié de leurs forces de vie et des potentiels que celle-ci leur donnent et ceci dans le respect des règles éthiques et du Code de Déontologie du sophrologue Caycedien.
- ❖ De responsabiliser le futur sophrologue Caycedien, pour lui permettre tout au long de son cursus de formation de base :
 - De s'adapter à l'évolution des méthodes
 - D'accéder aux spécialisations
 - D'élaborer un projet professionnel

2. FINALITÉ DE LA FORMATION :

La formation est dispensée en vue de l'exercice de la profession de sophrologue avec l'acquisition des aptitudes et les connaissances nécessaires pour assumer leur rôle, en tenant compte des aspects éthiques et juridiques de leur engagement professionnel, des limites du champ d'application des méthodes sophrologiques qui leur sont propres, et de la connaissance nécessaire du milieu dans lequel ils auront choisis d'exercer.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

3. PERSONNES CONCERNÉES :

Les études et la formation sont destinées aux personnes désireuses :

- Soit d'exercer dans leur profession clinique et sociale
- Soit d'exercer la profession de Sophrologue Caycedien de la Prévention et de l'Éducation
- Soit d'exercer dans le cadre de la prévention du stress et de sa gestion.

4. CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION :

Cette formation a été conçue dans sa forme, sa pédagogie, pour être compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle préexistante ou d'exercer le Métier de Sophrologue Caycedien en activité principale.

17 stages obligatoires, dont un relatif à la régularité des entraînements, aux travaux de recherche. **17 stages pour le Cycle Fondamental au maximum sur deux ans.** Les modules optionnels selon l'orientation de chacun.

5. EQUIPE PEDAGOGIQUE

Anne-Marie Pansiot-Villon

- **Directrice de l'école de Sophrologie de Guadeloupe depuis 1987**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Formatrice en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Accompagnement de l'avancé en âge et en soins palliatifs
 - Prévention des risques psycho-sociaux
 - Prévention des risques musculo-squelettique



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Prévention du Décrochage scolaire
- Préparation aux examens, concours et compétitions sportives
- Relaxation et psychothérapie et addictions
- **Expérience** : Sophrologue depuis 1985, Directrice de l'école de sophrologie depuis 1992, Kinésithérapeute de 1971 à 2009.

Marie-José Popotte

- **Directrice adjointe de l'école de Sophrologie de Guadeloupe depuis 2007**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Formatrice en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Accompagnement de l'avancée en âge
 - Accompagnement en soins palliatifs
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours
- **Expérience** : Sophrologue et formatrice de l'école depuis 2009, directrice d'école maternelle jusqu'en 2006

Nicole Selbonne

- **Formateur occasionnel**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Psychomotricienne
- Formatrice en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours
- **Expérience** : Psychomotricienne depuis 2004, sophrologue depuis 2007



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Meurice Vincent (Gérant société Atlantis Formation 74999146900018)

- **Formateur occasionnel**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Educateur sportif 2^{ème} degré / DES
- Préparateur mentale de sportif de haut niveau et psychologie sportive
- Gérant de société
- Formateur en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours, et compétitions sportives
 - Gestion du stress en entreprise
 - Gestion du trouble de stress post-traumatique
- **Expérience** : Formateur sportif depuis 1996, gérant de société depuis 2012, sophrologue depuis 2015, intervenant auprès des entreprises en gestion du stress

B : LES MODULES OBLIGATOIRES - PROGRAMME DU CYCLE FONDAMENTAL

1^{ÈRE} ANNÉE

STAGE 1 : Stage Préparatoire

« La sophrologie propose d'étudier la conscience et les valeurs de l'existence. Elle considère que les deux pôles de la conscience, le corps et l'esprit, s'influencent mutuellement ».



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- ❖ Présentation de l'historique des débuts à nos jours, son évolution.
- ❖ Les définitions.
- ❖ Le cursus complet pour le titre de sophrologue Caycedien: description.
- ❖ Les débouchés possibles en fonction du cursus de base de chacun.
- ❖ La protection juridique.
- ❖ Le stress : description, la réaction d'adaptation de Selye.
- ❖ L'intérêt majeur des méthodes dans la prévention des stress.
- ❖ Du *burn-out* et le maintien en santé des soignants ou autres professionnels.
- ❖ La respiration, ses fonctions, sa régulation.
- ❖ Les trois Théories-clés : Les états et niveaux de conscience, les cinq systèmes dits « Isocay », la conscience spécifique découverte par la posture.
- ❖ **Les trois Techniques-clés** : Théorie et pratique
- ❖ Alliance en sophrologie
- ❖ La phénoménologie, son intérêt en sophrologie

STAGE 2 : RDC 1 – 1ère partie – Théorie et pratique



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

La Relaxation Dynamique de Caycedo 1^{er} degré

1 : Découverte de :

- L'attention
- La concentration
- La perception
- La « présence à soi »

2 : Les 4 grands principes en sophrologie :

- Du schéma corporel comme réalité vécue
- D'action positive
- De réalité vécue
- D'adaptabilité

3 : Les 2 grandes lois :

- L'entraînement
- La répétition

4 : La temporalité : Ici le paramètre de « présentation ».



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

5 : **Description de la « vivance »** : les phénomènes nous apparaissent (perceptions, sensations, affect). Immédiatement constatés en termes expérientiels dans l'espace corps-esprit.

La réduction phénoménologique permettra la suspension du jugement, l'apriori. Avec la répétition « **vivantielle** », s'entraîne l'attitude phénoménologique : Acte qui devient conscient. Un rappel du geste sportif qui devient plus fluide, aisé par la répétition.

Théorie et pratique de la méthodologie du premier degré :

Sur chacune des parties du corps, puis sur la globalité.

Découverte de la **concentration** sur soi, en soi et de la présence de notre épiderme. Le présent de l'instant.

TRAVAIL À EFFECTUER en inter cours, outre les entraînements ; les définitions concernant :

- L'épistémologie
- La sémantique
- L'hérméneutique
- Recherche sur les différentes couches épidermiques, leur rôle.

STAGE 3 : RDC 1 – 2^{ème} partie - Théorie et Pratique

1. **Passage de la concentration sur soi à la concentration sur un objet naturel**, neutre, extérieur à soi.
2. **Quelques précisions sémantiques :**



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- La phénoménologie
- Les phénoménologues depuis Husserl à Michel Henry
- La vivance
- La réduction
- La rencontre
- La corporalité
- La temporalité : ici le paramètre de « **futurisation** »
- La notion « d'espérance » différente de l'espoir

Théorie et pratique de la méthodologie du 2^{ème} degré :

Sur les trois premiers systèmes « isocay ».

Découverte du tissu musculaire

RECHERCHE À FAIRE pour le prochain stage :

- Les muscles du corps humain
- Les différents types de muscles (striés, lisses), leur fonction



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Réfléchir sur un objectif personnel, professionnel
- Les grandes fonctions du corps humain
- Le tonus musculaire et sa régulation

STAGE 4 : RDC 1 – Techniques spécifiques – théorie et pratique **Présentation – concentration - corps**

« Analyse Vivantielle » et « Phénomène de la rencontre »

- La « **professionnalité** » est abordée dans l'aspect éthique, déontologique.
- La notion de l'ontique cartésien et l'ontologique au service de la Profession

Toutes les techniques de la RDC 1 avec le paramètre de la « présentation »

- Sophro déplacement du négatif.
- Sophro présence immédiate
- Sophro substitution sensorielle

Leur intérêt dans la pratique :

- Apprendre à se situer dans l'instant présent
- S'intéresser à cette dimension immatérielle de l'être humain avec « l'éprouvé et le ressenti ».
- Développer une meilleure connaissance du « tissu peau » et de la capacité du toucher en lien.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Développer de façon expérientielle la découverte, la conquête et la transformation (aboutissement, ce vers quoi nous tendons), l'intégration du schéma corporel reconnu, revisité.

TRAVAIL À FAIRE :

- Révision de l'anatomie en rapport avec le squelette humain.
- Entraînement à la posture nouvelle

***STAGE 5* : RDC 2 – 1^{ère} partie – Théorie et Pratique** **La Relaxation dynamique de Caycedo 2^{ème} degré.**

Méthodologie théorique et pratique des systèmes corporels suivants : **la peau, les muscles**

- ❖ Passage **de la concentration à la contemplation** : concentration accrue (perçue au centre de soi).
- ❖ Découverte de **la gravitation**, de l'équilibre
- ❖ **Les cinq sens** : appropriation de l'espace environnant à partir de soi
- ❖ Naissance de la **formulation d'un souhait**. Action de « mettre dans la corporalité » l'espérance.
- ❖ **Concentration** « senso perceptive » et **contemplation** senso perceptive.
- ❖ L'intégration de **ce qui est « porteur de sens »** pour soi



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

❖ Processus d'**activation de la présence** concrète **des muscles** :

- Intégration de la perception du relâchement dans la tension
- Intégration de la tension juste.
- Intérêt majeur de niveau dans son quotidien, pour le geste sportif, la préparation à la naissance, la préparation aux examens, concours
- Les effets neuromusculaires de la tension musculaire suivie du relâchement avec le support de la respiration
- La respiration sophro-synchronique

TRAVAIL DE RECHERCHE :

- Tout ce cycle de base ou fondamental est dit « réductif » - à quoi le voit-on ?
- Quelles valeurs fondamentales émergent ?
- Entraînement et protocole personnel mis en place

STAGE 6 : RDC 2 – 2^{ème} partie – Théorie et Pratique

Le paramètre de « **futurisation** » dans l'instant.

- ❖ Distinction entre les techniques de la sophrologie et les autres techniques de relaxation.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- ❖ Des rappels en philosophie : Socrate, Platon, Aristote : Le mythe de la caverne.
- ❖ Concept d'épochè, mise entre parenthèse.
- ❖ Le concept de sophrosyne en Grèce.
- ❖ Les phénoménologiques

Théorie des structures phroniques

Des rappels en psychologie : psychologie positive,

Esprit contemplatif/ rationnel

- L'imagination,
- Sensation, perception, émotion, sentiment
- La motivation
- La confiance
- Philosophie : noèse-noème
- Redécouverte de la phénodescription
- Orient : Similitudes et différences avec le bouddhisme tibétain.

Les capacités de calme intérieur (physique et mental), de confiance et d'espérance sont renforcées par la pratique

STAGE 7 : RDC 2 – Techniques spécifiques – théorie et pratique

Futur – Contemplation – Esprit



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Toutes les techniques de la RDC 2 avec le paramètre de « futurisation » - Le futur s'inscrivant dans l'instant présent.

- Sophro acceptation positive
- Sophro correction sérielle
- Sophro projection future

Leur intérêt dans la pratique :

- Apprendre à formuler clairement un objectif à atteindre dans sa « réalité objective ».
- Se servir de ses propres forces et capacités pour renouer avec sa « biologie » sa santé pour se situer et programmer soi même son « futur » dans la conscience d'« exister » pour soi.
- Appréhender le monde extérieur en conscience avec les cinq sens.
- Le mouvement corporel met en jeu les muscles et les met en valeur.

STAGE 8 : BILAN 1^{ère} année – Évaluation théorique et pratique

2^{ÈME} ANNÉE

**STAGE 9 : RDC 3 – 1^{ère} partie – Théorie et Pratique
La Relaxation Dynamique de Caycedo 3^{ème} degré**

Découvrir le paramètre de « prétérisation » (le passé se retrouvant dans l'instant).



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- ❖ Découvrir ses capacités mnésiques mentales, physiques et affectives dans ce qu'elles ont de positif pour soi.
- ❖ Les capacités humaines peuvent être transversales.
- ❖ Toutes les capacités peuvent être citées reconnues corporellement par la pratique dans le « ressenti et l'éprouvé ».
- ❖ Apprentissage de nouvelles postures dites du « 3^{ème} degré ».
- ❖ Appropriation d'un nouvel équilibre de par la posture spécifique.
- ❖ Expérimentation d'un nouveau type de déplacement en concentration et contemplation « senso perceptive » permettant la « réduction » ou la « suspension de jugements et des *a priori* ».
- ❖ Repérage de la faculté de chacun à situer dans le corps les souvenirs.
- ❖ Découverte des os, du tissu osseux et des différentes textures.

STAGE 10 : RDC 3 – 2^{ème} partie – Théorie et Pratique

Sur chacune des parties du corps.

- ❖ La tridimensionnalité de la temporalité : Chaque instant contient passé, présent et futur.
- ❖ Sophromnésie senso perceptive activée dans l'instant présent et transportée dans la futurisation est un exercice difficile qu'il est important de pratiquer en douceur pour permettre à chacun des participants d'y arriver chacun à son rythme.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- ❖ A ce niveau se développe le sentiment d'«être existant» dans sa corporalité (unité corps-esprit).
- ❖ Intégration des structures corporelles : la peau, les muscles et les os.
- ❖ Description de l'espace qui se crée dans la conscience : « espace phronique » qui se dévoile par la pratique de la méthodologie.
- ❖ **Entraînement à l'animation de séance pour exercer sa capacité de présence à soi et de présence aux autres.**
- ❖ Travail de la voix, son timbre, son rythme et la respiration en adéquation.

TRAVAIL À FAIRE : En continu entraînement hebdomadaire en séances collectives et personnelle.

STAGE 11 : RDC 3 - Techniques spécifiques – théorie et pratique

Préterisation – étape réflexive corps-esprit

« *Apprendre au cerveau à se souvenir des choses positives* ».

- Avec la RDC 3 : Théorie de l'intégration dynamique de l'être : réactualisation des capacités.
- La forme, la respiration, l'équilibre, le poids, la température, la pensée, la voix...
- Entraînement de la « Mémoire »
- Exercices sur la « temporalité » qui redonne le caractère existentiel d'être présent à soi, présent au monde.

STAGE 12 : RDC 4 – 1^{ère} partie – Théorie et Pratique

La Relaxation Dynamique de Caycedo 4^{ème} degré

Les valeurs Humaines



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- ❖ Description des valeurs humaines.
- ❖ Les Valeurs Biologiques en relation avec la santé physique : les valeurs passées, présentes à soi et celles que nous avons intégrées, à notre service pour notre existence.
- ❖ Les Valeurs Mentales passées, présentes et futures.
- ❖ Les Valeurs Affectives passées, présentes et futures.
- ❖ **La Totalisation de toutes ces Valeurs entraîne un processus existentiel d'équilibre physique et mental.**
- ❖ La découverte de la nouvelle posture qui permet l'intériorisation et la redécouverte de ce qui nous entoure avec : *Le regard neuf de la première fois.*
- ❖ **Descriptions des Valeurs essentielles** existentielles qui seront travaillées progressivement:
 - Les valeurs biologiques sont les valeurs concernant les organes vitaux et tous les tissus du corps.
 - Les Valeurs Vitales : L'individualité, la valeur de la famille, la valeur du travail, la culture.
 - Les Valeurs Historiques : la valeur sociétale, la valeur de la chose publique.

C'est la découverte de la valeur de son existence propre au sein de l'environnement.

TRAVAIL D'APPROFONDISSEMENT EN INTER COURS :

- Les organes vitaux du corps humain et leur fonctionnement.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Entraînement de groupe et personnel.

STAGE 13 : RDC 4 – 2^{ème} partie - Théorie et Pratique

- Révision des différentes postures et particulièrement la posture du 4^{ème} degré.
- La conscience : de la conscience voilée à la conscience phénoménologique

Quelques rappels :

- Biologie : les organes internes.
- Psychologie : comment mener un groupe en sophrologie : quels critères ?
- Philosophie : l'axiologie et le concept de valeur, son application en sophrologie.
- La temporalité

STAGE 14 : RDC 4 - Techniques spécifiques – théorie et pratique

Avec la RDC 4 : Concept de « Totalisation » :

- Travail de l'instant s'adressant à toutes les structures corporelles.
- Intégration de la conscience tissulaire.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Mise en place d'un protocole à visée personnelle et professionnelle.
- L'analyse « vivantielle » son intérêt.
- La motivation de chacun en fonction d'objectif à atteindre ; quels en sont les critères ?

Chacun apprend à organiser et a sa propre « gestion du temps.

Techniques de totalisation :

- Sophro-manence.
- Sophro-rétromanence
- Sophro présence des valeurs
- Sophro-tridimension interne des valeurs
- Entraînement sophrologique interne des valeurs
- Études des cas et réflexion sur l'application des techniques

TRAVAIL À ACCOMPLIR:

Outre la pratique en continu, chaque stagiaire va revoir toute la méthodologie, et, vérifier quels sont les exercices judicieux à accomplir pour des résultats précis.

- Revoir les théories pour une meilleure compréhension.
- Doit être capable de modifier son protocole d'entraînement personnel, si tel est le cas.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Comment procéder pour des situations précises et quelle progression mettre en place ?

STAGE 15 : Révision et Préparation au mémoire

Tout le cursus de base du cycle réductif revisité pour une pleine connaissance de la trame de base de tous les protocoles donnés.

Préparation du mémoire vivantiel ou phénodescriptif en fonction des critères de l'évaluation.

Il s'agit pour le futur sophrologue de décrire les modalités évolutives du phénomène de la vie humaine lui-même tel qu'il lui est apparu durant la progression du cursus de base. Il s'agit donc là de décrire une *expérience réelle et non les représentations mentales*.

Le but de ce mémoire est, en partant des connaissances actuelles du futur sophrologue, de mesurer sa capacité à aborder sa nouvelle profession de « sophrologue » avec un regard nouveau afin de donner un sens et une valeur nouvelle à ce « savoir être autrement » qu'exige l'exercice de celle-ci.

La présentation du mémoire se fait en la présence d'invités

Les règles déontologiques qui régissent la profession de sophrologue Caycedien.

TRAVAIL À ACCOMPLIR : Mise en forme du mémoire en étant accompagné par le formateur et le tuteur à tout moment.

STAGE 16 : Présentation du mémoire

Lors de ce stage, les critères d'évaluation sont vérifiés et notés.

Le mémoire comportera un minimum de 30 pages en 2 exemplaires, l'un restant en Guadeloupe et le second expédié à Sofrocay en Espagne.

MODULE 17 : Entraînements



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Cette partie est appelée « module ». Il est obligatoire.

C'est l'entraînement hebdomadaire préconisé et personnel.

Comptabilisation des séances de pratiques hebdomadaires pendant tout le cursus ainsi que du travail continu personnel avec un « rapport du tuteur » permettant de constater un « savoir-faire » mais aussi un « savoir-être ».

ANNEXE C : LE NOM DES FORMATEURS ET LEURS QUALIFICATIONS

Association Loi 1901 N° SIRET:33459543600018 CODE APE 8559A
5. bd 10 Mai 1981 Boisripeaux 97139 Abymes GUADELOUPE
Tél. : 0590.20.51.57 - Fax : 0590.20.81.77 e-mail : amariepv@orange.fr
www.sophrologie-antilles.com



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Anne-Marie Pansiot-Villon

- **Directrice de l'école de Sophrologie de Guadeloupe depuis 1987**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Formatrice en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Accompagnement de l'avancé en âge et en soins palliatifs
 - Prévention des risques psycho-sociaux
 - Prévention des risques musculo-squelettique
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours et compétitions sportives
 - Relaxation et psychothérapie et addictions
- **Expérience** : Sophrologue depuis 1985, Directrice de l'école de sophrologie depuis 1992, Kinésithérapeute de 1971 à 2009.

Marie-José Popotte

- **Directrice adjointe de l'école de Sophrologie de Guadeloupe depuis 2007**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Formatrice en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Accompagnement de l'avancée en âge
 - Accompagnement en soins palliatifs
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours
- **Expérience** : Sophrologue et formatrice de l'école depuis 2009, directrice d'école maternelle jusqu'en 2006

Nicole Selbonne

- **Formateur occasionnel**



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Master Spécialiste en Sophrologie
- Psychomotricienne
- Formatrice en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours
- **Expérience** : Psychomotricienne depuis 2004, sophrologue depuis 2007

Meurice Vincent (Gérant société Atlantis Formation 74999146900018)

- **Formateur occasionnel**
- Master Spécialiste en Sophrologie
- Educateur sportif 2^{ème} degré / DES
- Préparateur mentale de sportif de haut niveau et psychologie sportive
- Gérant de société
- Formateur en spécialité
 - Module de gestion du Stress et des émotions
 - Prévention du Décrochage scolaire
 - Préparation aux examens, concours, et compétitions sportives
 - Gestion du stress en entreprise
 - Gestion du trouble de stress post-traumatique
- **Expérience** : Formateur sportif depuis 1996, gérant de société depuis 2012, sophrologue depuis 2015, intervenant auprès des entreprises en gestion du stress

ANNEXE D : LA FORME ET LA VALIDATION DES ACQUIS



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Sur le plan de l'évaluation théorique

Le stagiaire devra être en mesure de pouvoir répondre à la fin de chaque module, à un questionnaire d'auto-évaluation théorique, reprenant les points clés qui doivent être connus et ce, afin de pouvoir valider leur progression théorique.

Exemple type de questionnaire d'évaluation théorique ci-dessous qui peut être donné à la fin de chaque module :

QUESTIONNAIRE EVALUATION THEORIQUE RDC 1

A. Donner la définition des termes suivants :

- *Sophrologie*
- *Vivance*
- *Terpnos logos*
- *Sophronisation*

B. Sophrologie et Sophrologie Caycédienne

- *Donner l'étymologie du mot Sophrologie :*
- *Cocher les bonnes réponses :*
 - o *La Sophrologie est une discipline créée en 1960 par le Pr. Caycedo, qui étudie la conscience humaine et les valeurs de l'existence.*
 - o *La Sophrologie est née à Madrid au sein d'un service de psychiatrie.*
 - o *La Sophrologie Caycédienne utilise la Méthode Caycedo dans les champs médical et paramédical, social, éducatif, sportif et préventif.*
 - o *La Sophrologie Caycédienne étudie la conscience et l'inconscient*
- *Enoncez les 4 principes de base de la Sophrologie Caycédienne*
- *Enoncez les 2 lois de la Sophrologie Caycédienne*



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

C. La Méthode Caycedo

1. *La Méthode Caycedo comporte 3 Cycles :*
 - 1er Cycle ou Cycle
 - 2ème Cycle ou Cycle
 - 3ème Cycle ou Cycle
2. *Chaque Cycle comprend une Phase et Degrés*
Chaque Degré se compose de et de
3. *Pourquoi le 1er Cycle est-il appelé "Cycle réductif"?*
4. *Quelles sont les grandes étapes d'une séance de Sophrologie Caycédienne?*

D – La Phase préparatoire de la Méthode Caycedo

- *Citez les 3 Théories-clés :*
 - 1ère théorie-clé:
 - 2ème théorie-clé:
 - 3ème théorie-clé:
- *Intérêt de la notion de système Isocay :*
- *Citez-les 3 techniques-clés de la Phase préparatoire de la Méthode Caycedo :*
 - 1ère technique-clé:
 - 2ème technique-clé:
 - 3ème technique-clé:
- *Quels sont les objectifs des techniques-clés abrégées ?*



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

E. La VIPHI

- *VIPHI est l'abréviation de :*
- *Objectif de la VIPHI 1^{er} et 2^{ème} temps?*

F. Le premier degré de la Méthode Caycedo

- *Quel est l'objectif de la RDC1 ?*
- *Citez les Techniques phroniques Spécifiques de présentation (nom intégral et sigle)*
- *Pourquoi portent-elles le nom de présentation?:*
- *Quelle structure tissulaire la RDC1 vise-t-elle?*
- *Quelles stratégies utilise-t-on dans la RDC1 pour centrer la conscience sur le corps ?*
- *Quel est l'objectif de la VIPHI-1 dans la pause d'intégration de la RDC1 ?*
- *A quoi sert la contemplation de l'objet neutre, en fin de RDC1 ?*

G. Application de la RDC 1 dans la vie quotidienne

Expliquez brièvement à quel moment de votre vie quotidienne vous appliquez les techniques phroniques spécifiques suivantes ?

- *La respiration diaphragmatique pausée (RDP)*
- *La Sophronisation de Base (SB)*



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- *Le Sophro Déplacement du Négatif (SDN)*
- *Que vous apporte la pratique de la RDC 1 et les TPS de présentation dans votre vie quotidienne ?*

Exemple type de questions QCM qui peuvent être posées à la fin de chaque année.

Exemple de type de questions QCM

1. A. Caycedo fonda la sophrologie en :

- A. 1950
- B. 1955
- C. 1960
- D. 1962

2. La devise de la sophrologie est :

- A. Pour que la conscience soit connue
- B. Pour l'étude de la conscience en équilibre
- C. Pour une conscience en harmonie
- D. Pour une corporalité plus saine

3. La sophrologie utilise :

- A. Des techniques de relaxation du corps et de l'esprit
- B. Des techniques de relaxation de l'esprit
- C. Des techniques de relaxation et d'activation du corps
- D. Des techniques de relaxation et d'activation du corps et de l'esprit.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

- Sur le plan pratique

L'évaluation pratique se fait de plusieurs façons :

- **Phénodescriptions**

Elles se font immédiatement après la désophronisation ; elles peuvent se faire oralement ou par écrit. La phénodescription est l'expression orale ou écrite des ressentis senso-perceptifs, et de tout le « vivant » vécu au cours de la séance. Tout ce qui aura été important pour la personne sophronisée et qu'elle aura envie de partager avec le sophrologue et avec les autres stagiaires.

Si le stagiaire ne souhaite pas partager son ressenti, il est important qu'il se sente libre de ne pas le faire.

Extrait d'une phénodescription : Séance du « petit-déjeuner » portée sur les 5 sens, dans la RDC 2.

« J'ai pris conscience de faire les choses dans la lenteur. Le fait de prendre mon temps autour des aliments, de les choisir, permet cette lenteur et j'ai pris le temps de goûter et non de manger. J'ai apporté plus de conscience à ce que j'ai mangé. La capacité nouvelle que cette séance a permis de mettre en valeur est ma **capacité de lenteur**. J'ai pu noter la relation directe entre le goût et l'odorat. J'ai eu la curiosité de goûter à des choses nouvelles. Manger en silence est un peu étrange, cela m'a fait penser aux moines des monastères car leur moment de table se fait en silence ; ainsi ils peuvent se concentrer sur la nourriture ou peut-être autre chose qui les animerait à l'intérieur d'eux-mêmes – un moment à eux. Ma vue est importante mais elle m'a distrait de mon odorat. J'ai eu besoin de fermer les yeux pour mieux sentir, etc. Cette séance portée sur les 5 sens me fait sentir vivante». M.T.

- Animation de séances par les stagiaires à chaque fin de week-end afin de les habituer à animer des séances et d'adapter la séance en fonction du public.

ANNEXE E : TAUX DE RÉSULTATS ET TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Session 2015 à 2018 : 6 inscrits – 5 sur 6 installés en cabinet propre ou exerçant dans leur domaine d'activité (90 %)

Session 2016 à 2019 : 8 inscrits – 5 sur 8 installés en cabinet propre ou exerçant dans leur domaine d'activité (70 %)



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Session 2017 à 2020 : 8 inscrits – 6 sur 8 installés en cabinet propre ou exerçant dans leur domaine d'activité (80 %)

Session 2018 à 2021 : 10 inscrits – En cours

ANNEXE F : CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (version C)

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

(Articles L 6313-1 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe, représenté par Anne-Marie Pansiot-Villon, Directrice - SIRET n° 334 595 436 00018

Déclaration d'activité enregistrée le 08/01/1986 (ceci est la date active pour le SIRET - vérifier la date pour la déclaration d'activité) sous le numéro 01973148997 auprès du Préfet de la Région de Guadeloupe.

et le stagiaire **Madame ou Monsieur** (préciser le nom du stagiaire) – Adresse (préciser l'adresse du stagiaire) ci-après dénommé le stagiaire.

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des Articles L.6313-1 du Code du Travail.

Article 1^{er}: Objet et champ d'application

En exécution du présent contrat, le Centre de Sophrologie de Guadeloupe s'engage à organiser l'action de formation suivante : « **Formation au Métier de Sophrologue Caycedien** » - Cycle Fondamental

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du stagiaire.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

L'action de formation prévue dans l'article L.6313-1 (modifié par LOI N°2018-771 du 5 septembre 2018 – art.4) du code du travail se définit comme un parcours pédagogique concourant au développement des compétences. (à préciser plus ?).

Elle a pour objectif d'optimiser les processus, les outils et les compétences individuelles.

Sa durée est fixée à deux ans pour le cursus de base en Guadeloupe avec 17 modules de 304 heures, répartis ainsi : 16 modules de 14 heures (224 heures) et 80 heures de présence minimum en séances hebdomadaires (80 heures), soit 304 heures.

Le programme avec les objectifs détaillés de l'action de formation, les diplômes, titres et références de la personne chargée de la formation figurent en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires requis

Afin de suivre l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée de la formation, le niveau de connaissance suivant :

- Le niveau baccalauréat
- Deux ou trois ans de pratique professionnelle
- Entretien préalable

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du (préciser les dates) aux Abymes.

Elle est organisée pour un effectif maximum de (nombre de stagiaire à préciser)

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe s'engage à mettre à disposition des stagiaires les moyens appropriés à l'organisation de la formation : lieu spécifiquement prévu et salles équipées de moyens pédagogiques standards.

Vous trouverez en annexe le règlement intérieur applicable aux stagiaires et dont vous devez prendre connaissance et nous le valider en retour.

Article 5 : Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

Pédagogie active

La formation s'appuie sur une pédagogie active basée sur le principe que l'on retient mieux ce que l'on apprend en joignant le geste à la parole et surtout en construisant soi-même son propre savoir.



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

Ainsi, les activités proposées aux stagiaires sont perçues par eux comme moyen d'acquérir les compétences du futur Sophrologue Caycedien, les éléments qu'ils rassembleront leur permettront d'améliorer leur compréhension et d'augmenter leurs possibilités d'action dans leur environnement.

Au cours de la formation, le formateur utilisera :

- L'apprentissage par la découverte, de nombreux exercices et activités de pratiques
- La pédagogie active favorise également les échanges et la communication, source d'enrichissement et de dynamique de groupe, ainsi que les partages vivantiels qui sont vécus en tant que confrontations d'expériences et sources de découverte.

Article 6 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

A la fin de la formation, une évaluation des acquis est procédée sous forme d'un quiz. Une évaluation « à froid » sous forme de questionnaire est réalisée auprès de chaque stagiaire, environ 6 mois après la réalisation de la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle. (à préciser le timing de l'évaluation « à froid »).

Article 7 : Sanction de la formation

En application de l'article L 6313-1 du Code du Travail, une attestation de fin de formation, mentionnant les objectifs, la durée de formation et les résultats de l'évaluation des acquis, sera remise au stagiaire.

Article 8 : Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Une feuille d'émargement est signée par chaque stagiaire, pour chaque journée de formation suivie.

Article 9 : Disposition financières

Le prix de l'action de formation de base est fixée à 4 000 € nets de taxe : stages et séances pratiques incluses sur les 16 modules. (Préciser ici le décompte éventuel par week-end de formation).

En contrepartie de l'action de formation réalisée, le participant s'engage à verser au Centre de Sophrologie de Guadeloupe le règlement total de la formation le premier jour de la formation.

Il sera demandé une adhésion annuelle de 40 € pour le Centre de Sophrologie de Guadeloupe et de 80 € à Sofrocay.

Article 10 : Confirmation



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

A la réception de l'exemplaire du contrat signé par le stagiaire, une confirmation lui sera adressée par e-mail comprenant tous les renseignements pratiques : lieu exact du déroulement de la formation avec plan d'accès, les horaires de la formation...

Si le stagiaire ne reçoit pas cette confirmation 5 jours avant le début de la formation, il lui appartient de prévenir le Centre de Sophrologie de Guadeloupe pour obtenir les modalités d'organisation de la formation.

Article 11 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le Centre de Sophrologie de Guadeloupe par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 12 : Frais à la charge du stagiaire

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe ne prend en compte aucun frais de déplacement, de parking, d'hébergement et de restauration pour le compte du stagiaire.

Article 13 : Inexécution du contrat

Le Centre de Sophrologie de Guadeloupe se réserve le droit d'annuler le week-end de formation si le nombre de stagiaire prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé au Centre de Sophrologie de Guadeloupe. Une autre date sera alors proposée en accord avec l'ensemble des participants.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes : paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis.

Article 14 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Guadeloupe sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, le...

Pour le stagiaire

Pour l'organisme

CENTRE DE SOPHROLOGIE DE GUADELOUPE



ECOLE DE SOPHROLOGIE CAYCEDIENNE DE GUADELOUPE

Reconnue officiellement par la **Fondation Caycedo**

Mmes Anne-Marie PANSIOT-VILLON et Marie-José POPOTTE Directrices

N° NDA enregistrée sous le numéro **01973148997** auprès du préfet de région de Guadeloupe

(Cachet, nom, qualité et signature)

Anne-Marie Pansiot-Villon, Directrice

(Nom, prénom du signataire et signature)